

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 11 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle La Cime, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

**PRESENTS** : Nathalie BEAUFORT, Jocelyn BAZUS, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON-LAROUTE, Nadine CHABOUD, Mickaël BEL, Anthony MAHE, Carlos MARTINS, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY

**POUVOIRS** : Nicole BRESTAZ a donné pouvoir à Nathalie BEAUFORT,  
Dominique GOVAERTS a donné pouvoir à Jocelyn BAZUS,  
Thomas CHABOUD adonné pouvoir à Nadine CHABOUD,  
Carlos MARTINS a donné pouvoir à Claude RIOCHE,  
Véronique MAYEUX a donné pouvoir à Nelly SANNER.

**SECRETAIRE** : Nadine CHABOUD

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

## **COMPTE RENDU PRECEDENT**

Adopté.

## **INFORMATIONS GENERALES**

Madame le Maire présente ensuite des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- Les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril 2022. Un calendrier type doodle sera transmis à l'ensemble des élus afin qu'ils se positionnent pour tenir une permanence au sein des bureaux de vote.
- Les services de La Poste rencontre des difficultés de stationnement de leurs véhicules professionnels/personnels car l'amplitude horaire de chargement de leur véhicule correspond aux horaires d'ouverture de l'école.
- Les représentants de l'Association d'Education Populaire (AEP) ont été reçus en Mairie fin janvier. Ils sont favorables pour que le bâtiment situé à La Combe soit vendu à la municipalité ; son estimation est en cours.
- Le rythme scolaire actuel de 4 jours et demi est maintenu pour les prochaines années suite à un vote du Conseil d'Ecole extraordinaire des écoles maternelle et élémentaire réuni le 31/01.
- Le recrutement du secrétaire général est en cours de finalisation ; une procédure de détachement va se conclure pour une durée de 6 mois.
- La société SD GROUPE présentera aux élus l'audit énergétique réalisé sur les bâtiments communaux, le 21/03 à 19h.
- Les travaux de fibre optique ont démarré le 16/02 : les écoles ont été raccordées.
- Le droit de préemption urbain exercé par l'EPFL pour l'acquisition du terrain St Paul fait l'objet d'un recours de la part des promoteurs.
- La commission ressource aura lieu le 02/03 à 19h30.
- Le Rafiot Livres invite le conseil municipal a un verre de l'amitié le 17/03 à partir de 18h30.
- Un spectacle de ventriloquie porté par la Grand Angle aura lieu le 25/03 salle La Cime.
- Les Journées Européennes du Patrimoine auront lieu le 3<sup>ème</sup> week-end de septembre. Le groupe de travail « culture » est en cours de réflexion pour une nouvelle organisation.

## POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

### ✓ **Administratif**

#### ✓ OGEC : convention de forfait communal

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation de garantir la parité de financement entre les écoles publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence. Il est également rappelé l'obligation de participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des établissements privés de manière strictement identique.

La convention de forfait communal définit les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de l'école privée de Plampalais par la commune de St Geoire en Valdaine.

Le montant alloué est de :

- Elève d'école maternelle (pour une année scolaire) : 800 Euros,
- Elève d'école élémentaire (pour une année scolaire) : 500 Euros.

Ladite convention prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Elle est établie pour les années scolaires suivantes : 2021-2022 / 2022-2023 / 2023-2024.

**Décision** : adopté à l'unanimité

#### ✓ Halte-Garderie-Itinérante de la Valdaine : convention tripartite

La commune de Saint Geoire en Valdaine accueille la halte-garderie itinérante de la Valdaine deux fois par semaine, les mardis et mercredis au sein de la Résidence Autonomie.

Depuis 2004, les huit communes de la Valdaine (Chirens, Massieu, Merlas, St Bueil, St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Velanne et Voissant) ont développé un partenariat avec le Pays Voironnais et l'ADMR. Une convention a été renouvelée en 2014 pour la durée du Contrat Enfance Jeunesse entre chaque commune de la Valdaine, l'ADMR et le Pays Voironnais.

Cette dernière prévoyait :

- La mise à disposition du véhicule du bébébus pour la halte-garderie-itinérante, dont Massieu est propriétaire,
- Le versement par le Pays Voironnais d'une subvention annuelle d'équilibre à l'ADMR, pour l'activité de la halte-garderie-itinérante et des actions de soutien à la parentalité dont l'ADMR est gestionnaire,
- Une prestation de service assurée par le CIAS du Pays Voironnais avec chaque commune de la Valdaine, confiant au CIAS dans le cadre du dispositif de prestation de service, la gestion et l'organisation générale de la prestation de service suivante : gestion du Contrat Enfance.

Sur le plan financier, cette convention prévoit, sur la base d'un bilan annuel d'exploitation réalisé par le Pays Voironnais, une facturation du coût total du service halte-garderie-itinérante et actions de soutien à la parentalité aux communes.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

**Décision** : adopté à l'unanimité

#### ✓ Association « Enfance et Loisirs La Valdaine » : convention de partenariat entre communes de la Valdaine

La convention de partenariat a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre les 8 communes de la Valdaine et l'association « Enfance et Loisirs La Valdaine ».

Ce partenariat se concrétise par :

- Le soutien des communes aux actions à réaliser par l'association, et l'attribution de moyens alloués dans ce but, suivant les règles fixées par la présente convention,
- La mise en place d'une évaluation commune des actions réalisées dans ce cadre.

L'objectif premier de ce partenariat est d'apporter une réponse aux besoins des familles, repérés à l'échelle du territoire de la Valdaine, tout en cadrant aux objectifs du Contrat Enfance Jeunesse permettant de financer en partie ce projet.

Ces objectifs sont les suivants :

- Soutenir des loisirs de qualité avec un encadrement adapté, dans le respect de la charte de qualité locale des accueils de loisirs du territoire,
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant en favorisant le développement d'activités attractives et accessibles à tous,
- Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale,
- Impliquer les familles et les enfants dans la vie associative.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans (2022-2025). Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ Désignation d'un délégué suppléant au sein du SIVU Lycée Pravaz

Par délibération du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a nommé Madame Claire COHENNY comme suppléante au sein du SIVU Lycée Pravaz. Cette dernière ayant fait part de son choix de démissionner, il ne lui est plus possible de représenter la commune de St Geoire en Valdaine parmi cette instance.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Claude RIOCHE, comme suppléante du SIVU Lycée Pravaz.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ **Finances**

✓ Région Rhône-Alpes : demande de financement dans le cadre de l'aménagement de « Champet »

Dans le cadre des aides à l'investissement, la municipalité souhaite solliciter les services de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Il est ainsi proposé d'inscrire le projet d'aménagement de Champet (travaux d'aménagement de sécurité – création de cheminements piétons et feux tricolores) dans cette enveloppe selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Taux
Autres financements publics			
Région AURA (CAR)	22 526,35 €		23 %
DETR	22 526,35 €		23 %
Département de l'Isère	32 299,82 €	08/10/2020	34 %
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>77 352,51 €</b>		<b>80 %</b>
Participation du demandeur :			
- autofinancement	20 588,13 €		20 %
<b>TOTAL</b>	<b>97 940,64 €</b>		<b>100 %</b>

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ DETR : demande de financement dans le cadre de l'aménagement de « Champet »

Dans le cadre des aides à l'investissement, la municipalité souhaite solliciter les services de l'état par l'intermédiaire de la DETR.

Il est ainsi proposé d'inscrire le projet d'aménagement de Champet (travaux d'aménagement de sécurité – création de cheminements piétons et feux tricolores) dans cette enveloppe selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Taux
Autres financements publics			
Région AURA (CAR)	22 526,35 €		23 %
DETR	22 526,35 €		23 %
Département de l'Isère	32 299,82 €	08/10/2020	34 %
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>77 352,52 €</b>		<b>80 %</b>
Participation du demandeur :			
- autofinancement	20 588,13 €		20 %
<b>TOTAL</b>	<b>97 940,64 €</b>		<b>100 %</b>

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ Publicité des indemnités des élus

Le nouvel article L 2123-24-1-1 du CGCT dispose que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

NOM et Prénom / Fonction concernée	Brut annuel 2021
BEAUFORT Nathalie / Maire	19 859,28 €
BAZUS Jocelyn / Adjoint	7 782,72 €
BAZUS Jocelyn / SIEGA	4 200,00 €
BRESTAZ Nicole / Adjointe	6 172,44 €
BOURRY Julien / Adjoint	6 702,20 €
ROUX-SIBILON Gabrielle / Adjointe	6 172,44 €
COLLET-BEILLON Bernard / Adjoint	6 172,44 €
BILLON-LAROUTE David / Conseiller Municipal	6 172,44 €
MORTREUIL Dominique / Conseillère Municipale	3 086,22 €

✓ Commission urbanisme du 8 février 2022

## DECLARATIONS PREALABLES

### *Pour mémoire*

#### **DP 038 386 21 20074 – Récépissé le 23 novembre 2021**

Demandeur : FRANCILLON Raphaël

Adresse du terrain : 551 route de Saint Sulpice

**Objet : Pose d'un portail en aluminium RAL 7031**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 223

Zonage : Ubb1

🔗 *Avis de la commission urbanisme : en attente des pièces manquantes*

#### **DP 038 386 21 20077 – Récépissé le 15 décembre 2021**

Demandeur : ARNOUX Bruno

Adresse du terrain : 659 route des Rieux

**Objet : Enrochement**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 164

Zonage : Ubb1

🔗 *Avis de la commission urbanisme : favorable*

### *Nouvelles demandes*

#### **DP 038 386 22 20001 – Récépissé le 7 janvier 2022**

Demandeur : Commune de Saint Geoire en Valdaine

Adresse du terrain : 663 route du Bourg

**Objet : Remplacement des fenêtres du Bâtiment restauration scolaire (étage) et Bibliothèque – Préau – Sanitaire – Chaufferie (rez de Chaussée)**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 27

Zonage : Ubb1

🔗 *Avis de la commission urbanisme : en attente de l'avis ABF*

#### **DP 038 386 22 20003 – Récépissé le 14 janvier 2022**

Demandeur : CONSTANTIN Céline

Adresse du terrain : 100 route du Paris

**Objet : Régularisation d'une extension**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 169

Zonage : Ub

🔗 *Avis de la commission urbanisme : favorable*

#### **DP 038 386 22 20004 – Récépissé le 20 janvier 2022**

Demandeur : ROSE Nicolas

Adresse du terrain : 1548 route des Mille Martyrs

**Objet : Création d'un mur de soutènement**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 202

Zonage : Ubb2

🔗 *Avis de la commission urbanisme : en attente des pièces manquantes*

#### **DP 038 386 22 20005 – Récépissé le 24 janvier 2022**

Demandeur : DE BARTOLO Nicole

Adresse du terrain : 295 route du Bourg

**Objet : Réfection de toiture**

Section (s) / Parcelle (s) : AM 69

Zonage : Uaa

🔗 *Avis de la commission urbanisme : en attente des pièces manquantes*

#### **DP 038 386 22 20006 – Récépissé le 24 janvier 2022**

Demandeur : ARNOUX Bruno

Adresse du terrain : 659 route des Rieux

**Objet : Peinture des façades, des cadres de fenêtre, des volets, des portes de garage, du portail et du portillon**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 164

Zonage : Ubb1

↳ **Avis de la commission urbanisme : en attente de l'avis ABF**

**DP 038 386 22 20007 – Récépissé le 25 janvier 2022**

Demandeur : CAVAGNA Emmanuel

Adresse du terrain : 148 route des Rieux

**Objet : Abri voiture et création d'une ouverture**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 411

Zonage : Uba

↳ **Avis de la commission urbanisme : favorable**

**DP 038 386 22 20008 – Récépissé le 21 janvier 2022**

Demandeur : GIRAUDON Caroline

Adresse du terrain : 1371 route de Savoie

**Objet : Panneaux solaire**

Section (s) / Parcelle (s) : AE 70/ AE71

Zonage : Nh

↳ **Avis de la commission urbanisme : favorable**

**DP 038 386 22 20009 – Récépissé le 25 janvier 2022**

Demandeur : COTTAVOZ Cédric

Adresse du terrain : 201 rue Dode de la Brunerie

**Objet : Fenêtre de toit sur le toit du garage**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 238

Zonage : Ub

↳ **Avis de la commission urbanisme : favorable**

**DP 038 386 22 20010 – Récépissé le 2 février 2022**

Demandeur : RIOCHE Claude

Adresse du terrain : 183 voie de champ Morel

**Objet : Changement des fenêtres et de la porte fenêtre en PVC chêne doré**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 278

Zonage : Ubb2

↳ **Avis de la commission urbanisme : favorable**

**DP 038 386 22 20011 – Récépissé le 7 février 2022**

Demandeur : GONNET Floriane

Adresse du terrain : 164 voies des Citées

**Objet : Construction d'une piscine**

Section (s) / Parcelle (s) : AH 234

Zonage : Ubb4

↳ **Avis de la commission urbanisme : défavorable**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

### **Pour mémoire**

**PC 038 386 21 20015 – Récépissé le 23 novembre 2021**

Demandeur : DEWEZ Nicolas

Adresse du terrain : la Fallanchère (lot 4)

**Objet : Construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 415

Zonage : Ub

↳ **Avis de la commission urbanisme : en attente de l'arrêté de refus**

**PC 038 386 21 20016 – Récépissé le 24 novembre 2021**

Demandeur : SANTARELLA Brandon

Adresse du terrain : lotissement « les balcons de la Valdaine » lot 10

**Objet : Construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 528

Zonage : Ubb1/Ubb2

↳ **Avis de la commission urbanisme : en attente des pièces manquantes**

**PC 038 386 21 20018 – Récépissé le 10 décembre 2021**

Demandeur : LY Paul

Adresse du terrain : 104 route des Rieux

**Objet : Construction d'une maison individuelle de plain-pied**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 451, 447, 449, 427, 448, 450, ZA 209

Zonage : Ub

[!\[\]\(8d0f0e0fe25b320c33272c52aec1fbca\_img.jpg\) \*\*Avis de la commission urbanisme : en attente\*\*](#)

**PC 038 386 21 20019 – Récépissé le 14 décembre 2021**

Demandeur : GRISAFFI Mario

Adresse du terrain : Les Hauts de Champ Morel

**Objet : Construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 575

Zonage : Ubb1

[!\[\]\(0d7ca0919e6c47bbd874bfa0189fe22e\_img.jpg\) \*\*Avis de la commission urbanisme : en attente\*\*](#)

**PC 038 386 21 20020 – Récépissé le 27 décembre 2021**

Demandeur : OLTRA Yoann

Adresse du terrain : Les Hauts de Fallanchère

**Objet : Construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 414

Zonage : Ub

[!\[\]\(465772ce2fc0e39b7001e2580b915cc2\_img.jpg\) \*\*Avis de la commission urbanisme : en attente\*\*](#)

**PC 038 386 21 20021 – Récépissé le 28 décembre 2021**

Demandeur : SCCV LE CLOS DU MOULIN

Adresse du terrain : Saint Paul

**Objet : Construction de 18 logements et commerces**

Section (s) / Parcelle (s) : AL 407

Zonage : Ub

[!\[\]\(9033280e3e1a3e4096a67f3c99a0cdee\_img.jpg\) \*\*Avis de la commission urbanisme : en attente\*\*](#)

**Nouvelles demandes**

---

**PC 038 386 22 20001 – Récépissé le 7 janvier 2022**

Demandeur : KRAWIEC Arnaud et RORIVE Noémie

Adresse du terrain : La Fallanchère

**Objet : Construction d'une maison individuelle**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 416

Zonage : Ub

[!\[\]\(c9dec19768f695c4fae2674cd1da473f\_img.jpg\) \*\*Avis de la commission urbanisme : en attente\*\*](#)

**PERMIS D'AMENAGER**

**PA 038 386 21 20003 – Récépissé le 7 octobre 2021**

Demandeur : Altitudes VRD – Claude Guiboud-Ribaud

Adresse du terrain : Impasse des Vignes, Le Roulet

**Objet : Détachement de deux lots à bâtir – division parcellaire**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 214 et 237

Zonage : Ub – périmètre des jardins de Longpra

[!\[\]\(57fb5b8d3de9ffb4a66e4d35424cd4d8\_img.jpg\) \*\*Avis de la commission urbanisme : en attente de l'arrêté favorable tacite\*\*](#)

**POLE SCOLAIRE – CULTURE**

**INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS**

Commission Economie – Agriculture – Tourisme du 01/02/2022

- Economie :
  - Cessions de deux parcelles à Vourey et à Voreppe,

- Subvention attribuée à trois sociétés dans le cadre de travaux d'aménagement.
- Tourisme :
  - Validation du bail à construction de l'extension du local « Natura Vélo » à Charavines.
- Agriculture :
  - Signature de la convention « Forêt horizon 2030 »,
  - Subvention pour les événements forestivités.

#### Commission Culture

- Validation des statuts de l'association intermédiaire « Adéquation »,
- Accueil des manifestations prévues par « Clic et Clap » et « La Rétine » sur la commune : une demande de financement sera transmise.

#### Comité Syndical du TE38 du 24/01/2022

La hausse des tarifs d'électricité va être limitée à 4% pour les particuliers. Le prix du mégawatt heure est passé de 145 € en octobre 2021 à 300 € en février 2022.